

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2022-261  
Feuillet n°034

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX arrête,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la nécessité de prendre un additif à l'arrêté municipal n°2015-016 en date du 26 janvier 2015 concernant le stationnement Hameau de la Source,

### **ARRETONS**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Hameau de la Source**

Le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant,

- le long de la résidence « Côté Soleil » sortie Hameau de la Source (matérialisé par un zébra),
- sur 2 emplacements situés sur le parking situé dans le fond du Hameau de la Source (matérialisé par des croix jaunes).

**Article 2 :** Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation horizontale nécessaire.

**Article 3 :** Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place de la signalisation nécessaire.

**Article 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

**Article 5 :** Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera affiché au Centre Administratif de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune, publié dans le Recueil trimestriel des Actes Administratifs et transmis aux intéressés.

.../...

*Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.*

VU, le D.G.S.  




WIMEREUX, le 15 juin 2022

Le Maire,

Jean-Luc DUBAËLE